REPUBLIQUE RWANDAISE



MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET DE LA COOPERATION B.P. 178 KIGALI Kigali, le 9 juillet 1994 Nº347/03.00/CAB/MDC-AJ

Banque Nationale de Paris

Messieurs,

porter à votre conneissance que Monsieur NDAGIJIMANA J.M.V., ex-Ambassadeur de la République Rwandaise à Paris, a été relevé de ses fonctions d'Ambassadeur en République Française depuis Avril 1994, tel que cela a été communiqué au Gouvernement de la République Française par ma Note verbale n° 056/03.00/CAB du 23 République Française par ma Note verbale n° 056/03.00/CAB du 23 République Française par ma Note verbale n° 056/03.00/CAB du 23 République française par ma Note verbale n° 056/03.00/CAB du 23 République française par ma Note verbale n° 056/03.00/CAB du 23 République française par ma Note verbale n° 056/03.00/CAB du 23 République française du Ministère Français des Affaires Btrangères, a été relevé de ses fonctions de la République française de la République

De ca fait, Monsieur NDAGIJIMANA J.M.V. n'a plus droit de s'immiscer dans les affaires de la gestion de l'Ambassade. C'est dans ce cadre que tous les pouvoirs portant sur la gestion des Comptes bancaires de l'Ambassade lui ont été retirés pour être conférés su Chargé d'Affaires Intérimaire, Monsieur Martin UKODIZADA et au Comptable de l'Ambassade, Monsieur Athanase NSENGJYUMVA.

donner une fin de non renevotr à toute tractation de Monsieur NDAGIJIMANA J.M.V. tendant à bloquer les activités de notre Ambassade.

mandataires dont les spécimen de signature vous ont été communiqués, de faire toutes les opérations comptables sur les comptes de l'Ambassade, particulièrement pour le retrait des fonds transférés récemment par le Gouvernement Rwandais en vue de pourvoir aux besoins pressants des familles des diplomates rwandais.

rwandais.

J'ose espérer que la présente retiendra toute votre attention pour permettre à nos diplomates d'avoir des moyens de subsistance.

Vauillez agréer, Messieurs, les assurances de ma haute considération.

Jérôme BICAMUMPAKA Ministra den Affairas Etrangères et de la Coopération.

Copie pour inforamation à: